

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 081 DU 13 MARS 2019**

portant agrément de la société WAKAPOU BENIN SARL au régime "B" du Code des Investissements, pour le projet d'installation et d'exploitation d'une usine de transformation de fruits en amandes et beurre de karité à Oubérou, commune de Tchaourou, département du Borgou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements en République du Bénin, telle que modifiée ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 98-453 du 08 octobre 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, telle que modifiée ;
- vu** le décret n° 2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin (APIEx), tel que modifié ;
- sur** proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement, après avis favorable de la Cellule d'Appui au Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CA-CIPI), en sa séance du vendredi 11 janvier 2019 entériné par le Comité Interministériel de Promotion des Investissements (CIPI),
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 mars 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La société WAKAPOU BENIN SARL, est agréée au régime "B" du Code des Investissements, pour son projet d'installation et d'exploitation d'une usine de transformation de fruits en amandes et beurre de karité à Oubérou, commune de Tchaourou, département du Borgou, pour compter de la date de signature du présent décret pour :

- une période de trente (30) mois au cours de laquelle la société WAKAPOU BENIN SARL doit réaliser son programme d'investissement ;
- une période de neuf (09) ans pour l'exploitation.

## Article 2

L'activité pour laquelle le régime "B" est octroyé se rapporte exclusivement à la transformation de fruits en amandes et beurre de karité à Oubérou, commune de Tchaourou, département du Borgou.

## Article 3

Les éléments à exonérer sont :

### Matériels de fabrication, autres équipements et pièces de rechange

N° d'ordre	Désignation	Qté	Origine	Provenance	Durée de vie	Années d'utilisation	Source d'énergie
1	Rouleaux ramasseurs de fruits	200	Turquie	Turquie	5 ans	0	Manuel
2	Dépulpeuse mécanique	4	Turquie	Turquie	5 ans	0	Électricité
3	Séchoir industriel	1	Turquie	Turquie	5 ans	0	Électricité
4	Tapis roulant	2	Turquie	Turquie	5 ans	0	Électricité
5	Cuves de cuisson	2	Bénin	Bénin	5 ans	0	N.A.
6	Bruleur pour cuves	2	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	Gasoil
7	Pont fixe	2	Bénin	Bénin	10 ans	0	Manuel
8	Palan sur chariot roulant	2	France	France	5 ans	0	Manuel/ Électrique
9	Décortiqueuse- vanneuse	2	Bénin	Bénin	5 ans	0	Essence
10	Claies de séchage grillagées 2m x 1,2m	800	Bénin	Bénin	10 ans	0	Manuel
11	Rouleaux bâches en PE pour séchage des amandes	27	Danemark	France	3 ans	0	Manuel
12	Charriots de manutention grillagés galvanisés	14	France	France	5 ans	0	Manuel
13	Base avec roulettes pour charriots de manutention grillagés galvanisés	7	France	France	5 ans	0	Manuel
14	Palettes de manutention en bois	200	Bénin	Bénin	5 ans	0	Manuel

N° d'ordre	Désignation	Qté	Origine	Provenance	Durée de vie	Années d'utilisation	Source d'énergie
15	Couseuse de sacs PP	10	Chine	Bénin	5 ans	0	Électricité
16	Générateur Perkins 45 Kva pour apprêt des amandes	1	USA	Bénin	10 ans	0	Gasoil
17	Générateur 9 Kva de dépannage	1	Chine	Bénin	3 ans	0	Manuel
18	Serveur informatique	1	USA	Bénin	3 ans	0	Électricité
19	Ordinateurs portables	7	USA	Bénin	3 ans	0	Électricité
20	Climatisation centrale	1	Europe	Europe	5 ans	0	Électricité
21	Table de tri des amandes	20	Bénin	Bénin	5 ans	0	Manuel
22	Drone pour supervision floraison parcs à karité	1	France	France	3 ans	0	Électricité
23	Équipements de laboratoire Test matières grasses	1 set	Europe	Bénin	5 ans	0	Manuel
24	Équipements de laboratoire Test humidité	1 set	Europe	Bénin	5 ans	0	Manuel
25	Équipements de laboratoire Test acidité	1 set	Europe	Bénin	5 ans	0	Manuel
26	Équipements de laboratoire Test impuretés	1 set	Europe	Bénin	5 ans	0	Manuel
27	Équipements de test portable Humidimètre	1	Allemagne	France	5 ans	0	Manuel
28	Surpresseur pour eau	1	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	Électricité
29	Réservoir pour eau	1	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	N.A.
30	Balances pour tricycles pour peser fruits	30	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	N.A.
31	Balances pour peser produits intermédiaires	4	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	N.A.
32	Balances pour peser produits finis	4	Burkina Faso	Bénin	5 ans	0	N.A.
33	Concasseuse mécanique	4	Burkina Faso	Burkina Faso	5 ans	0	Diesel
34	Torréfacteur mécanique	4	Burkina Faso	Burkina Faso	5 ans	0	Diesel
35	Moulin à moudre mécanique	4	Burkina Faso	Burkina Faso	5 ans	0	Diesel
36	Barrâtes mécanique	4	Burkina Faso	Burkina Faso	5 ans	0	Diesel
37	Pot d'alimentation (feeding pot)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
38	Élévateur à godets (bucket elevator)	4	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité

N° d'ordre	Désignation	Qté	Origine	Provenance	Durée de vie	Années d'utilisation	Source d'énergie
39	Séparateur magnétique (magnetic separator)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
40	Tamis de nettoyage (cleaning sieve)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
41	Broyeur concasseur (crusher)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
42	Tarière pour broyeur concasseur (auger under the crusher)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
43	Conditionneur (conditioner)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
44	Réservoir temporaire (temporary tank)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
45	Presse hydraulique (oil press)	4	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
46	Réceptacle / fente à huile (oil slot)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
47	Tarière inclinée (inclined auger)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
48	Réservoir à huile brute (crude oil tank)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
49	Pompe pour filtre à huile (filter oil pump)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
50	Filtre de cadre (frame filter)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
51	Pompe à engrenages (gear pump)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
52	Filtre vibrant vertical (filter oil tank)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
53	Dépoussiéreur (cyclone deduster)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
54	Sas d'air (air lock)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
55	Ventilateur (fan)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
56	Réservoir à air (air storage tank)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	
57	Compresseur à air (air compressor)	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
58	Générateur Perkins 100 Kva pour extraction beurre	1	USA	Bénin	10 ans	0	Gasoil
59	Pièce de rechange presse hydraulique - Pas de vis	6	Chine ou Europe	Chine ou Europe	2 ans	0	
60	Pièce de rechange presse hydraulique – anneaux de chauffage, boulons de pression et autres.	6 sets	Chine ou Europe	Chine ou Europe	2 ans	0	
61	Unité de dégomme	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité

N° d'ordre	Désignation	Qté	Origine	Provenance	Durée de vie	Années d'utilisation	Source d'énergie
62	Unité de désacidification	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
63	Unité de décoloration	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
64	Unité de filtrage	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
65	Unité de désodorisation	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
66	Pompé pour filtre à huile	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
67	Compresseur à air	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	Électricité
68	Générateur Perkins 50 Kva pour raffinerie	1	USA	Bénin	10 ans	0	Gasoil
69	Pièces de rechange raffinerie	1	Chine ou Europe	Chine ou Europe	5 ans	0	

### Matériel roulant

Désignation	Qté	Origine	Provenance	Durée de vie	Année d'utilisation	Source d'énergie
Véhicule tout-terrain utilitaire Toyota Hilux	2	Japon	Port/Bénin	10 ans	0	Gasoil
Moto-tricycles pour récolte de fruits	15	Chine	Bénin	5 ans	0	Essence
Moto Yamaha XTZ125E	1	Japon	Bénin	5 ans	0	Essence
Moto Haojue	3	Chine	Bénin	5 ans	0	Essence
Moto Apsonic	3	Chine	Bénin	5 ans	0	Essence
Moto Bajaj	1	Chine	Bénin	5 ans	0	Essence
Camion 35T	1	Europe	Bénin	10 ans	0	Gasoil
Camion 15T	3	Europe	Bénin	10 ans	0	Gasoil

### Article 4

Les avantages accordés sont :

1. Pendant la période de réalisation des investissements, exonération des droits et taxes perçus à l'entrée, à l'exception de la Taxe de Voirie, de la Taxe de Statistique, du Timbre Douanier, du Prélèvement Communautaire et du Prélèvement Communautaire de Solidarité sur tous les éléments cités à l'article 3 ci-dessus et sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés, dans la limite d'un montant égal à 15% de la valeur CAF des équipements.

2. Pendant la période d'exploitation, exonération de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour une durée de neuf (09) ans courant de la date à préciser dans l'arrêté conjoint du Ministre d'État chargé du Plan et du Développement et du Ministre de l'Industrie et du Commerce constatant la fin de la réalisation du programme d'investissement.
3. Exonération de la patente pendant les cinq (05) premières années d'exploitation.

#### **Article 5**

Les matières premières et emballages importés par la société WAKAPOU BENIN SARL, dans le cadre du bénéfice du Code des Investissements, sont soumis au régime de droit commun, donc passibles des droits et taxes en vigueur.

Toutefois, la société WAKAPOU BENIN SARL bénéficie d'une restitution desdits droits et taxes (DRAWBACK), conformément aux dispositions du Code des Douanes sur les matières premières et emballages importés entrant dans la transformation de fruits en amandes et beurre de karité et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en la matière.

#### **Article 6**

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990, modifiée, portant Code des Investissements, la société WAKAPOU BENIN SARL bénéficie d'une exonération des droits et taxes perçus à l'entrée, sur les lubrifiants, le gas-oil et le fuel-oil, utilisés comme matières consommables, à l'exception de la Taxe de Voirie, de la Taxe de Statistique, du Timbre Douanier, du Prélèvement Communautaire et du Prélèvement Communautaire de Solidarité.

#### **Article 7**

Pendant la période d'agrément et conformément aux dispositions des articles 33, 34 nouveau et 36 du Code des Investissements, la société WAKAPOU BENIN SARL est tenue de respecter les obligations incombant aux bénéficiaires d'un régime privilégié du Code des Investissements. Elle doit en particulier :

- réaliser les programmes d'investissement et de production contenus dans son dossier agréé ;
- utiliser un personnel comprenant au moins vingt (20) agents béninois et affecter, au moins 60% de la masse salariale aux nationaux ;
- tenir une comptabilité régulière et conforme aux dispositions du plan comptable SYSCOHADA ainsi qu'à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ;
- se conformer aux normes de qualité nationales ou internationales applicables aux produits finis ;
- respecter la réglementation en vigueur pour son secteur d'activité ;

- sauvegarder les conditions écologiques, en particulier l'environnement ;
- poursuivre les objectifs économiques, commerciaux et sociaux du projet d'installation et d'exploitation de l'usine de transformation de fruits en amande et beurre de karité, pendant au moins cinq (05) ans après l'expiration de la période d'agrément dudit projet.

#### **Article 8**

Dans le cadre de ses activités, la société WAKAPOU BENIN SARL est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection, l'amélioration et une bonne gestion de son environnement, notamment en ce qui concerne le traitement des eaux usées, des ordures et autres déchets générés par son unité.

#### **Article 9**

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Code des Investissements, la société WAKAPOU BENIN SARL doit séparer les installations physiques, le personnel et la comptabilité du projet d'installation et d'exploitation de l'usine de transformation de fruits en amandes et beurre de karité, objet du présent décret, de ceux relatifs à toutes ses autres activités antérieures ou ultérieures.

#### **Article 10**

La société WAKAPOU BENIN SARL doit se conformer aux dispositions de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, telle que modifiée par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990, l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008, et l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008, puis du décret n° 98-453 du 08 octobre 1998 fixant les modalités d'application dudit Code.

#### **Article 11**

Le règlement des litiges qui résulteraient de l'application du présent décret se fera, conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, telle que modifiée par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990, l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 et l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008.

#### **Article 12**

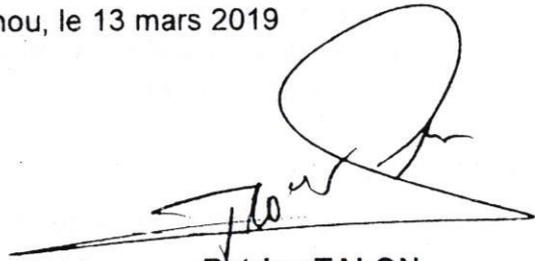
Le Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Énergie, le Ministre de l'Eau et des Mines, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

**Article 13**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

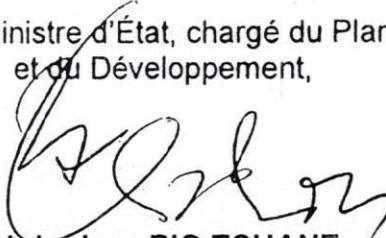
Fait à Cotonou, le 13 mars 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre d'État, chargé du Plan  
et du Développement,



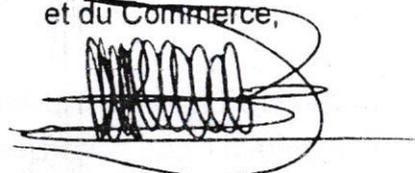
**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



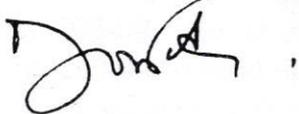
**Marie Odile ATTANASSO**  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Industrie  
et du Commerce,



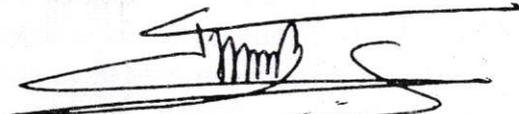
**Serge Mahouwèdo AHISSOU**

Le Ministre du Cadre de Vie  
et du Développement Durable,



**José TONATO**

Le Ministre du Travail et  
de la Fonction Publique,



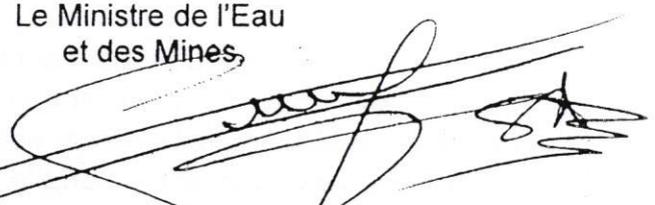
**Adidjatou A. MATHYS**

Le Ministre de l'Énergie,



**Dona Jean-Claude HOUSSOU**

Le Ministre de l'Eau  
et des Mines,



**Samou SEIDOU ADAMBI**